

Séance du **11 octobre 2018**

Présidence de **M. Martino Rizzello**, président

« **Suspension de la rémunération de M. Lionel Girardin, Municipal** » (2018/P18)

Rapporteur : M. Guillaume Pilloud

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 18/2018 du 3 septembre 2018, concernant la « Suspension de la rémunération de M. Lionel Girardin, Municipal » ;
- VU** les rapports de majorité et de minorité de la commission des finances ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### d é c i d e

1. de suspendre dès l'entrée en force de la décision du Conseil, tous délais référendaire et de recours échus, la rémunération de M. Lionel Girardin, Municipal, sous réserve de dispositions légales contraires ceci valant pour la durée de suspension de l'intéressé ;
2. de retirer l'effet suspensif à un éventuel recours formé à l'encontre de la présente décision ;
3. de charger la Municipalité de notifier la présente décision, avec les voies de recours, à M. Lionel Girardin.

Ainsi délibéré en séance du **11 octobre 2018**.

**Adopté par 54 voix (13 avis contraire et 15 abstentions), tel qu'amendé.**

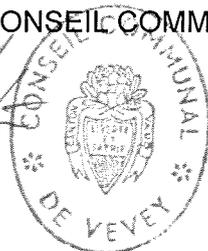
Pour extrait conforme le 15 octobre 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président



Martino Rizzello



la Secrétaire



Carole Dind